

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers de l'art et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine... Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (esc). D'autres disciplines comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou encore les métiers du livre sont majoritairement enseignées à l'université. Des établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes. Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent des formations dans des domaines très variés.

Note méthodologique

Les données produites et présentées pour l'année 2020-2021 sont issues du dispositif d'enquête Sise (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et artistiques. L'objectif de cette enquête est de recenser la totalité des inscriptions effectuées dans les formations dispensées dans les écoles du périmètre Sise-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (esc) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels et qui ne relèvent pas de l'esc. L'enquête Sise-Culture ne recense pas les inscriptions des cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 36 900 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 36 900 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport à 2019-2020 (37 000). Plus de la moitié des personnes inscrites dans une des écoles de l'esc suit des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 19 500 étudiants, soit un effectif relativement stable par rapport aux trois années précédentes. Parmi les écoles de l'esc, 44 % enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent près d'un tiers de l'ensemble des étudiants de l'esc (11 200).

Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants. Chacune de ces disciplines est enseignée dans deux écoles, avec des effectifs beaucoup plus importants pour le patrimoine (1 900 étudiants contre 300 dans les

écoles de cinéma et d'audiovisuel). Le spectacle vivant (ou l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'enseignement supérieur Culture, à destination de 4 000 étudiants (tableau 1).

61 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture

À l'exception du spectacle vivant où l'on compte 49 % de femmes, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes, qui représentent 61 % des effectifs étudiants en 2020-2021. Au sein des différentes disciplines, la part des femmes augmente légèrement dans les écoles d'architecture (58 % de femmes en 2018-2019, 61 % en 2020-2021), ainsi que dans les écoles de cinéma et d'audiovisuel (51 % en 2018-2019, 56 % en 2020-2021). Elle reste stable dans les autres disciplines par rapport aux trois années précédentes, les cursus supérieurs les plus féminisés restants ceux du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (68 %).

Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture

En 2020-2021, les étudiants étrangers représentent 14 % des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture, ce chiffre est stable sur les trois dernières années. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (20 %) et dans les écoles de patrimoine et de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (respectivement 4 % et 6 %).

215 écoles supérieures spécialisées hors esc pour 51 600 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives, ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrant des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel ne relèvent pas de l'enseignement supérieur Culture. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 40 % de ces écoles. Un quart de ces écoles (56) délivrent un enseignement pluridisciplinaire. On compte un peu moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (34 écoles) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (37 écoles) (tableau 2).

Établissements supérieurs spécialisés hors esc : des femmes majoritaires, à l'exception des écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia

La part des femmes dans les écoles hors esc (57 %) est proche de celle qu'on observe dans les écoles de l'esc (61 %). Dans les écoles hors esc, elle est, comme dans l'esc, particulièrement forte dans les écoles relevant des arts plastiques et des arts appliqués (70 % d'étudiantes). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (41 %), où les femmes sont minoritaires. Elles sont majoritaires dans les écoles d'architecture (51 %), dans les écoles de spectacle vivant (60 %) et les écoles pluridisciplinaires (59 %).

Les étudiants étrangers représentent 10 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors esc, avec des variations notables selon les spécialisations des écoles : 32 % des personnes suivant un cursus dans une des deux écoles privées d'architecture sont étrangères, les personnes de nationalité étrangère représentent 16 % des effectifs dans les écoles relevant du spectacle vivant. Elles sont moins présentes dans les écoles d'arts plastiques (10 %), les écoles pluridisciplinaires (8 %) et celles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (6 %).

Une insertion professionnelle différente selon les filières

Parmi les diplômés 2018 de l'esc, 87 % exercent une activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail, tandis que 10 % sont en recherche d'emploi (graphique 1). La plupart des actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le champ de leur diplôme (83 %). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés de l'architecture sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (91 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (87 %). Les

diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi seuls 78 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête et 70 % parmi ces actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le domaine de leur diplôme. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant s'établit à 86 % avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (87 %). Les diplômés du patrimoine connaissent une insertion professionnelle similaire, 86 % d'entre eux étant en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme et 86 % des actifs en emploi exerçant une activité en lien avec leur diplôme.

La transition entre emploi et formation a été rapide pour les diplômés en 2018 de l'enseignement supérieur Culture : près de la moitié de ceux ayant exercé au moins une activité depuis l'obtention du diplôme l'ont fait immédiatement après le diplôme et 73 % en moins de six mois (graphique 2), avec des taux d'accès au premier emploi en moins d'un an qui varient entre 95 % pour les diplômés de l'architecture et 79 % pour ceux des arts plastiques. Ces derniers comptent parmi eux une part élevée de diplômés n'ayant jamais obtenu d'emploi (11 %).

La moitié des diplômés sont pluriactifs et plus d'un quart sont indépendants

Les diplômés de l'esc en emploi sont majoritairement salariés du secteur privé (55 %) (graphique 3), avec des proportions qui varient entre 73 % pour les jeunes architectes à 31 % pour les diplômés des arts plastiques. Les indépendants représentent plus d'un quart des diplômés de l'esc et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques si l'on prend en compte ceux se déclarant artistes-auteurs (53 %).

La moitié des diplômés actifs en emploi déclarent exercer plusieurs activités professionnelles (graphique 4). Certaines filières sont particulièrement concernées : le spectacle vivant (90 %) ou les arts plastiques (63 %).

Les actifs salariés occupent le plus souvent un emploi stable : 55 % sont en CDI et 7 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'esc. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (69 %). À l'inverse, les diplômés du patrimoine salariés occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (33 %). Les diplômés salariés du spectacle vivant comptent parmi eux la plus forte proportion de salariés intermittents (22 %). Ils sont également nombreux à être agents de la fonction publique, en tant que titulaires (20 %) ou contractuels (37 %).

Pour ce qui concerne les actifs exerçant en tant qu'indépendants, ce sont les statuts d'artiste-auteur (38 %) ou de micro-entrepreneur (33 %) qui sont les plus déclarés par les diplômés. Parmi les diplômés en arts plastiques indépendants, plus de 75 % se déclarent artistes-auteurs. 51 % des diplômés en architecture indépendants exercent en tant que micro-entrepreneur, tout comme 32 % des diplômés du patrimoine indépendants.

En ce qui concerne le revenu, on constate ici aussi des disparités entre les filières (graphique 5). Les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses, 44 % d'entre eux gagnant entre 15 000 et 30 000 euros net par an trois ans après leur diplôme. Pour les diplômés des arts plastiques, la majeure partie gagnent moins de 15 000 euros net par an trois ans après leur entrée sur le marché du travail (53 %).

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2020-2021

En unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	21	19 500	61	15
Arts plastiques	44	11 200	68	13
Cinéma et audiovisuel	2	300	56	6
Patrimoine	2	1 900	80	4
Spectacle vivant	33	4 000	49	20
Total*	102	36 900	61	14

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

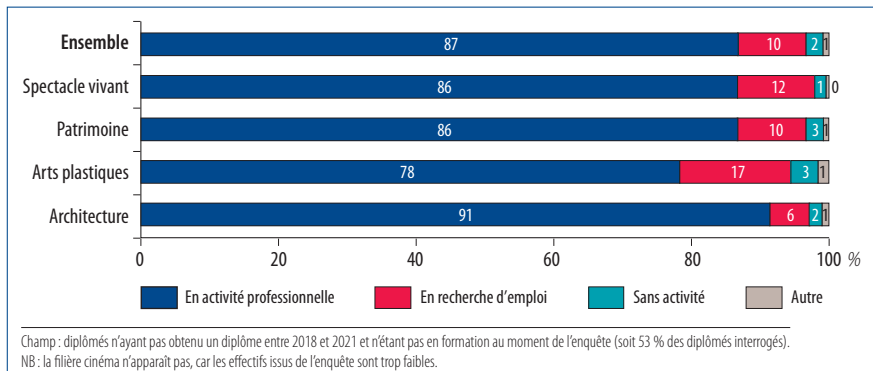
Source: MESRI - SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2020-2021

En unités et %

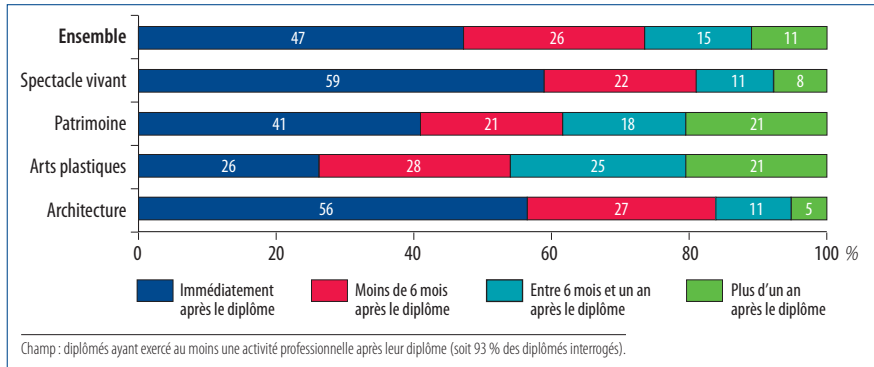
Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	2	800	51	32
Arts plastiques, arts appliqués	86	13 200	70	10
Cinéma, audiovisuel et multimédia	34	10 400	41	6
École pluridisciplinaire	56	22 000	59	8
Spectacle vivant	37	5 200	60	16
Total	215	51 600	57	10

Source: MESRI - SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière

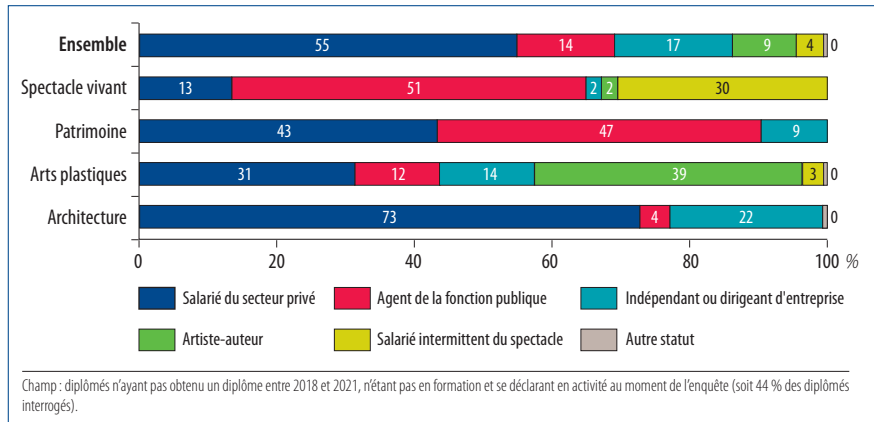
Source: Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (AESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 2 – Répartition des diplômés 2018 de l’enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d’accès au premier emploi

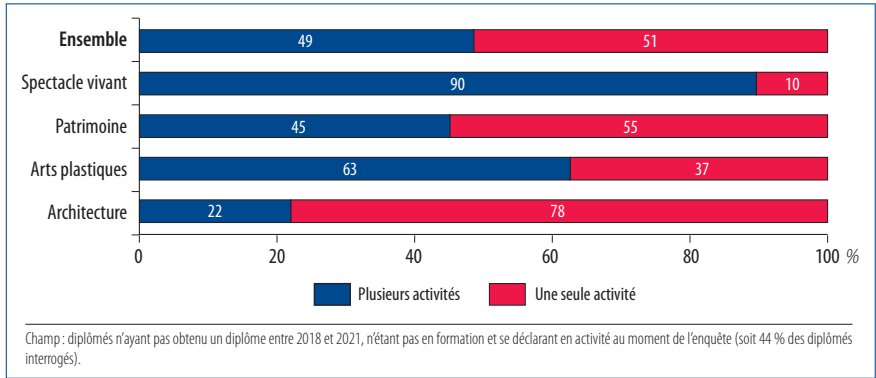


Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

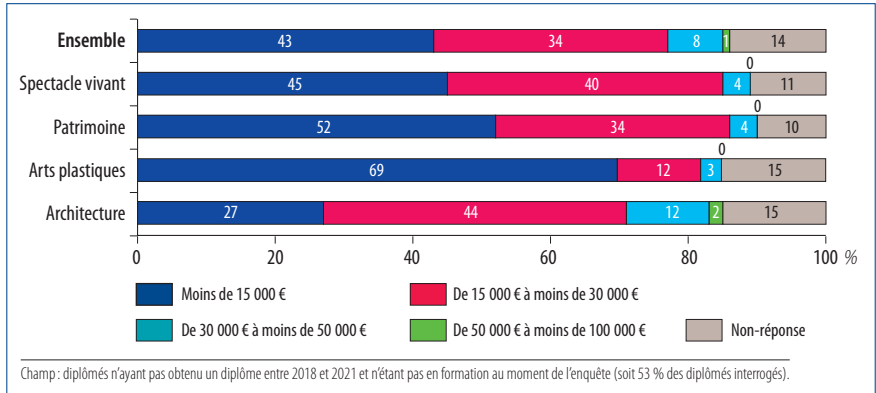
Graphique 3 – Répartition des diplômés 2018 de l’enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière



Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 4 – Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture en activité, selon le nombre d'activités exercées

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022

Graphique 5 – Répartition des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle à trois ans des diplômés 2018 de l'enseignement supérieur Culture (DESC), DEPS, Ministère de la Culture, 2022